

Outils et ressources

La *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* (LNE) énonce les droits et responsabilités des employés et des employeurs en Ontario. Nous avons un ensemble d'outils et de ressources pour vous aider à comprendre les normes d'emploi comme le licenciement, les heures de travail, les heures supplémentaires, les jours fériés et le salaire minimum. Pour en savoir plus, lisez la suite ci-dessous ou visitez [Ontario.ca/outilsLNE](https://ontario.ca/outilsLNE).

Outil libre-service relatif aux normes d'emploi

Cet outil aide les employeurs et employés à mieux comprendre et déterminer leurs droits et obligations en vertu de la LNE. C'est un moyen novateur pour accéder à l'information et obtenir de l'aide sur les normes d'emploi, notamment le salaire minimum, le versement des salaires, les heures de travail, les heures supplémentaires, les jours fériés, la cessation d'emploi et l'indemnité de licenciement.

Guide des règles spéciales et des exemptions relatives aux normes d'emploi

La plupart des employés en Ontario sont couverts par la LNE, mais des exemptions et des règles spéciales s'appliquent dans certaines circonstances. Utilisez ce guide pour déterminer si ces règles spéciales et exemptions s'appliquent ou non.

Affiche sur les normes d'emploi

L'affiche sur les normes d'emploi donne une description des principaux droits et exigences que prévoit la LNE et fournit les liens vers ceux-ci. Les employeurs sont tenus de fournir un exemplaire de l'affiche à chaque employé. Celle-ci est offerte gratuitement dans diverses langues. [Ontario.ca/afficheLNE](https://ontario.ca/afficheLNE)

Avis de non-responsabilité : La présente ressource a été élaborée pour aider les employés et les employeurs à comprendre certains des droits et obligations minimums institués par la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* (LNE) et les règlements connexes. Elle ne constitue pas un avis juridique. Elle n'a pas vocation à se substituer à la LNE ou aux règlements connexes et il est recommandé de toujours se référer à la version officielle des dispositions législatives. Bien que nous nous efforcions de veiller à ce que les renseignements figurant dans la présente ressource soient les plus actuels et les plus exacts possible, des erreurs s'y glissent parfois. La LNE fournit uniquement des normes minimums. Certains employés sont susceptibles de jouir de meilleurs droits aux termes d'un contrat de travail, d'une convention collective, de la common law ou d'autres dispositions législatives. Les employeurs et les employés pourraient juger utile d'obtenir un avis juridique.

Votre guide de la LNE

« Votre guide de la Loi de 2000 sur les normes d'emploi » renferme des renseignements détaillés sur les normes d'emploi, y compris les règles particulières concernant les périodes de paie, les relevés de salaire et la tenue de dossiers. Il contient également un chapitre consacré aux agences de placement temporaire. [Ontario.ca/guideLNE](https://ontario.ca/guideLNE)

Dépôt d'une réclamation

Les employés qui désirent que le ministère enquête pour déterminer si leurs droits en vertu de la LNE ont été violés doivent déposer une réclamation en utilisant notre formulaire. Déposez votre réclamation en ligne en utilisant le formulaire électronique ou téléchargez un exemplaire PDF du formulaire de réclamation. [Ontario.ca/formulairesLNE](https://ontario.ca/formulairesLNE)

Ressources multilingues

Le ministère fournit des renseignements et des ressources en ligne sur les normes d'emploi dans diverses langues. [Ontario.ca/droitemploi](https://ontario.ca/droitemploi)

Vous avez une question?

Appelez le Centre d'information sur les normes d'emploi. Des renseignements sont offerts en diverses langues.

416 326-7160 Région du Grand Toronto

1 800 531-5551 Sans frais

1 866 567-8893 ATS pour les personnes malentendantes